

PLAIDOYER PARTICIPATION

L'association
des personnes
concernées
doit devenir
un réflexe.

De la nécessité
d'établir les conditions
de la participation

INTRO & CONTEXTE

22 ans après la loi 2002-2 et 6 ans après le « choc de la participation » annoncé, le constat est sans appel : **les objectifs n'ont pas été atteints et les ambitions n'ont pas été concrétisées.**

« Jusqu'à quand on va rester comme ça ?
LOU, PERSONNE CONCERNÉE »

UNE VISION POUR LA FAS : Une participation où les personnes concernées sont bien auteures et non actrices : être acteur.e, c'est jouer ce qui a été écrit par quelqu'un.e d'autre.

EVITER LA PARTICIPATION AÛBI

« La participation c'est très important mais ça dépend de beaucoup de choses. Il y a la participation vitrine et ce n'est pas la peine. Il y a des raisons pour cela. Il faut qu'on sente que notre parole compte, si on sent l'inverse, on peut se poser la question de pourquoi participer.

REZVAN, PERSONNE CONCERNÉE »

La participation, c'est des principes fondamentaux :

HORIZONTALITÉ
des relations

INCLUSIVITÉ
des personnes
concernées

LÉGITIMITÉ
des savoirs et
des positions des
personnes concernées

GARANTIR UN CADRE clair et inclusif pour une participation accessible au plus grand nombre

Garantir un cadre clair et inclusif pour une participation accessible, c'est **lever les freins financiers et logistiques à la participation.**

Se donner les moyens en termes de participation, c'est dépasser la simple obligation légale pour mettre en place **les conditions d'une véritable association** des personnes concernées.

CHANGER LE REGARD qu'on porte sur la participation

La présence et la participation réelle et effective des personnes concernées sont un pilier de la définition de leur action.

La co-construction des réponses et solutions avec les personnes à un problème, ne peut être pleinement réelle et effective qu'à compter du moment où elles sont également parties prenantes de la définition du problème.

Il convient alors de **lever les freins** en minimisant voire neutralisant les impacts d'une rémunération sur les minimas sociaux ou prestations sociales perçues par les personnes concernées.

MIEUX ACCOMPAGNER les parcours de participation

La participation repose sur la libre-adhésion et se conçoit comme **un parcours qui croise plusieurs temporalités.**

Le parcours de participation est aussi synonyme pour les personnes **d'affirmer ou de réaffirmer des compétences**, des savoirs, des postures que des parcours d'exclusion, de vulnérabilité ou de précarité avaient ébranlés.

La participation est un **objet propre à chacun.e.**

IMPLIQUER & FORMER tout le monde

Il s'agit d'impliquer et de former **toute la chaîne d'acteurs et d'actrices autour de la participation** : les personnes concernées, les associations, les travailleurs.euses sociaux.les, les institutions.

Cela signifie **sensibiliser au temps humain nécessaire à la mise en place de la participation et par extension, au coût financier de la participation.**

La participation ne se décrète pas, elle s'instaure et se cultive.

« Le parcours en participation m'a beaucoup aidé à reprendre la parole. Aujourd'hui j'arrive à parler, à structurer mes idées, à faire comprendre ce que j'ai en tête. J'ai repris confiance en moi [...].
MORGANE, PERSONNE CONCERNÉE »



Le plaidoyer Participation de la FAS

Ce document définit et inscrit la participation telle que la FAS l'incarne dans son réseau et la porte auprès de ses partenaires institutionnels et des pouvoirs publics.

Pour consulter l'ensemble des plaidoyers de la FAS, rendez-vous dans la rubrique publications.

 Fédération
des acteurs de
la solidarité

